

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 11980:2012

Optique ophtalmique - Lentilles de contact et produits d'entretien pour lentilles de contact - Directives pour les investigations cliniques (ISO

Augenoptik - Kontaktlinsen und Kontaktlinsenpflegemittel - Leitfaden für die klinische Prüfung (ISO 11980:2012)

Ophthalmic optics - Contact lenses and contact lens care products - Guidance for clinical investigations (ISO 11980:2012)

11/2012



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 11980:2012 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 11980:2012.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 11980:2012} **EN ISO 11980**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Novembre 2012

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 11980:2009

Version Française

**Optique ophtalmique - Lentilles de contact et produits d'entretien
pour lentilles de contact - Directives pour les investigations
cliniques (ISO 11980:2012)**

Augenoptik - Kontaktlinsen und Kontaktlinsenpflegemittel -
Leitfaden für die klinische Prüfung (ISO 11980:2012)

Ophthalmic optics - Contact lenses and contact lens care
products - Guidance for clinical investigations (ISO
11980:2012)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 14 novembre 2012.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles